SOCIAL

Bientôt une mutuelle communale et des tickets services pour les Serrissiens

Dans le cadre de sa politique sociale et à l'initiative du Conseil des Aînés, la Ville de Serris proposera prochainement deux nouvelles actions à destination de ses habitants : la mise en place d'une mutuelle communale et la distribution d'un ticket service.

Mis en ligne le 28 juin 2017

Le mardi 27 juin, la Ville a signé deux conventions visant à améliorer les conditions d'accès des Serrissiens à la santé, et de façon plus générale à différents services.

L'une avec l'association ACTIOM dans le cadre de la mise en place d'une mutuelle communale. En effet, suite au coût croissant des mutuelles complémentaires, la Ville a souhaité permettre aux Serrissiens d'accéder à une complémentaire santé aux meilleures conditions grâce au principe de mutualisation (regroupement de collectivités pour négocier des tarifs préférentiels). Implantée sur le territoire français, ACTIOM propose une offre clés en main dédiée aux collectivités : « Ma Commune ma Santé ». Des réunions publiques seront organisées en septembre à l'Hôtel de Ville afin de permettre aux Serrissiens de rencontrer des conseillers qui présenteront les mutuelles proposées aux tarifs négociés.

L’autre convention concerne la mise en place de ticket service avec le groupe EDENRED. Elle va permettre la distribution aux retraités et aux personnes ayant un faible revenu (selon critères spécifiques) de bénéficier de ces titres de paiement spéciaux pour payer une large palette de services.

La signature des conventions s'est déroulée en présence du Maire, **Philippe DESCROUET**, de **Luc CHEVALIER**, 1er Adjoint Délégué à l'Action sociale, de **Dominique BRUNEL**, Adjointe au Maire, du groupe EDENRED, de l'association ACTIOM, et du Conseil des Aînés, à l'initiative du projet de mutuelle communale.

Rendez-vous en septembre pour plus d'informations sur les modalités de souscription !